

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 JUIN 2022**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Total 18

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 03 juin, le Bureau Communautaire, légalement convoqué le mercredi 25 mai, s'est assemblé à la mairie, salle des mariages, 8 rue Sainte Geneviève, 91860 Epinay-sous-Sénart, sous la Présidence de François DUROVRAY

		Présent	Excusé	Représenté par
Damien	ALLOUCH	X		
Faten	BENAHMED	X		
Sylvie	CARILLON	X		
Thomas	CHAZAL		X	
Olivier	CLODONG	X		
Romain	COLAS	X		
Christine	COTTE	X		
Michaël	DAMIATI	X		
François	DUROVRAY	X		
Annie	FONTGARNAND	X		
Bruno	GALLIER		X	Sylvie CARILLON
Christine	GARNIER	X		
Faten	HIDRI		X	
Nicole	LAMOTH	X		
Pascal	ODOT	X		
Sabine	PELLON	X		
Richard	PRIVAT	X		
Valérie	RAGOT		X	Michaël DAMIATI
SECRETAIRE DE SEANCE Damien ALLOUCH				

1. APPEL NOMINAL

La séance a été ouverte à 9h05 sous la présidence de M. François DUROVRAY, qui a procédé à l'appel nominal des membres du Bureau, a dénombré 16 présents (14 conseillers présents et 2 conseillers représentés) et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 était remplie.

M. Damien ALLOUCH a été désigné en qualité de secrétaire par le Bureau communautaire (art. L.2121-15 du CGCT).

2. DECISIONS

N° DBC2022-027 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE CONCLURE UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET DE SIGNER L'ACCORD-CADRE « ACQUISITION DE VEHICULES PROPRES »

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toutes décisions relatives à l'acte constitutif du groupement de commandes.

Article 3 : AUTORISE le Président ou son représentant à lancer la consultation des entreprises, à signer lesdits marchés avec les opérateurs économiques retenus par la Commission d'appel d'offres y compris en cas de nouvelle passation suite à une procédure infructueuse notamment, et à signer l'ensemble des documents y afférents.

N° DBC2022-028 : REHABILITATION DU CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE A DRAVEIL : VALIDATION DE LA REACTUALISATION DES COUTS DES LOTS INFRUCTUEUX ET AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES PUBLICS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : AUTORISE le Président ou son représentant à lancer la consultation des entreprises,

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer lesdits marchés publics de travaux avec les opérateurs économiques retenus par la Commission d'appel d'offres y compris en cas de nouvelle passation suite à une procédure infructueuse notamment, et à signer l'ensemble des documents y afférents.

N° DBC2022-029 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA MISSION DU CONTROLEUR TECHNIQUE DE L'ACCORD CADRE RELATIF A LA REHABILITATION DE L'ANCIEN CENTRE HOSPITALIER JACQUES LACAN (FUTUR SIEGE)

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°1 pour le marché subséquent n°18-12SUB07.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 avec la société QUALICONSULT titulaire du marché, sise 4 rue du Bois Sauvage à Evry (91055).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h17.

Affiché le **15 JUIN 2022**



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne